

**FONDATION SUPÉRIEURE, PAVAGE,  
TRAVAUX DE BÉTON ET ÉCLAIRAGE**

**RUES FRANÇOIS, ANDRÉ – FAUBOURG II, PHASE III  
BOULEVARD DES PINS – FAUBOURG I, PHASE V  
RUE LAURIN – FAUBOURG II, PHASE IV**

**DOSSIERS : 015-15-17(Ville) / 015-14-16  
015-15-18 / 015-15-10**

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande des soumissions pour les travaux de "Fondation supérieure, les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage rues François, André (Faubourg II, phase III / Boulevard des Pins (Faubourg I, phase V) / rue Laurin (Faubourg II, phase IV)" à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du 21 mai 2016, par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur totale de la soumission ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour une période de cent vingt (120) jours suivant l'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurances certifiant qu'elle émettra un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de 50% du montant de la soumission.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention "Fondation supérieure, les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage rues François, André (Faubourg II, phase III / Boulevard des Pins (Faubourg I, phase V) / rue Laurin (Faubourg II, phase IV)" et adressées à la soussignée, seront reçues jusqu'à 11 heure le 6 juin 2016, à l'adresse suivante : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Madame Sylvie Brunet, greffière, 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac Québec, J0N 1P0 où elles seront ouvertes à 11 h 05.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

La greffière,  
Sylvie Brunet